



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 Janvier 2021.**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : FESSY Véronique, GASDON Maxime (en visio-conférence), GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, RIVIERE Mickaël - SCHIMITZ Jean-Marc - -Mickaël AUPERT - SEIGNERET Ludivine - BOULLIER Magali (en visio-conférence)- Sylvie DENIS

Secrétaire de séance : Mickaël GOUJON.

A L' ORDRE DU JOUR :

- Approbation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal.
- Délibération portant approbation de la convention de mutualisation 2021 avec la COPLER.
- Point sur l'école et sur le périscolaire.
- Point sur le terrain de foot.
- Point sur la station d'épuration.
- Désignation du correspondant Défense.
- Point sur les bâtiments : logement ex-Mairie / Préau / Salle de réunion.
- Comptes-rendus des commissions COPLER.
- Questions diverses.

-
- **Approbation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal.**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération portant approbation de la convention de mutualisation 2021 avec la COPLER.**

Charles BRUN présente le dispositif de la convention de mutualisation qui existe depuis 2011 avec la COPLER. Plus précisément, les modifications les plus importantes portent sur le recours au service de renfort/ de remplacement aux situations exceptionnelles et sur la durée de la future convention à une seule année afin de permettre un calage notamment sur la partie forfaitaire.

Jean-Marc HETSCH, adjoint, ajoute que ce projet de convention ne prévoit pas de garantie d'accès aux services en cas de panne et que les mairies sont très dépendantes du serveur informatique basé à la COPLER. Donc, si ce dernier subit une panne, toutes les mairies sont bloquées : elles ne peuvent plus accéder aux mails et aux logiciels métiers. Et ces derniers temps, de nombreuses pannes ont eu lieu, pouvant parfois atteindre 2 blocages dans la même semaine. Il informe qu'il a pris rendez-vous à ce sujet avec Séverine BONNET, Responsable du Service Système d'Information et Mutualisation à la COPLER, afin de discuter d'une possible externalisation.

Le Maire ajoute que, malgré ces incidents, la mutualisation est devenue indispensable. En 2020, le coût pour la Mairie s'est élevé à 3 183 € et le coût estimatif pour l'année 2021 serait de 2 700 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conditions d'adhésion au service mutualisation de la COPLER.

Voici la délibération adoptée :

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal des principes du service mutualisation de la CoPLER mis en place depuis 2011, et les évolutions proposées :

*Considérant la précédente convention d'une durée de 3 ans,
Considérant l'évolution nécessaire du service renfort/remplacement,*

Les seuls points qui changent au regard de la convention antérieure sont : la réduction du service renfort/remplacement aux situations "exceptionnelles", et la durée d'un an afin de permettre un calage notamment sur la partie forfaitaire.

- **Les services de base :**

- o *Pack informatique (maintenance PC et serveur, licence des logiciels Berger Levrault)*
- o *Coordination et assistance des secrétaires (réseau d'entraide)*
- o *Instruction des autorisations du droit des sols ADS (entièrement pris en charge par la CoPLER)*

- **des services à la carte facturés selon leur utilisation**

- o *Intervention ponctuel d'agents intercommunaux*
- o *Intervention de l'équipe environnement*
- o *Adhésion au groupement de commande*
- o *Accès à la banque de matériel*

- **Condition de retrait de la convention :** *la commune devra s'acquitter du pack de base correspondant à la durée de la convention.*

- **Point sur l'école et sur le périscolaire.**

Le Maire informe que l'Inspectrice d'Académie de la Circonscription, Mme Marie BOUCHE, nous a informés des moyens complémentaires dont l'école de Pradines serait bénéficiaire. En effet, une institutrice a été affectée sur une ouverture de la 5^{ème} classe qui avait été sollicitée depuis le mois de juin 2020 pour faire face à l'accroissement des effectifs et dans un contexte de gestion de la crise sanitaire. Cette nouvelle enseignante a pris en charge une classe de maternelle de MS/GS créée dans l'urgence dans la salle de garderie actuelle. Il a donc fallu que cette salle de garderie déménage dans la salle d'évolution située à l'arrière de l'école, sans toutefois pouvoir disposer d'une cour comme le permettait l'ancienne salle.

Une construction modulaire de type ALGECO a été demandé à Danielle LACOUR pour la garderie mais la proposition n'a pas été retenue.

Un autre problème est apparu concernant le ménage de la nouvelle salle dédiée à la garderie. En effet, pour respecter le protocole très strict, le sol doit être lavé tous les jours et les sanitaires et lavabos doivent être désinfectés. Le temps pour effectuer ce ménage est estimé à 1 h par jour. Le Maire précise que les emplois du temps du personnel en poste ne semblent pas permettre de dégager cette heure. Il a donc sollicité Florence LAGOUTTE qui a accepté de nous « dépanner » jusqu'aux vacances de février soit le 05.02.2021. Il sera donc nécessaire de trouver une solution pérenne : certains conseillers municipaux émettent l'idée d'investir dans un nettoyeur professionnel qui permettrait de dégager du temps en amont pour les personnes accomplissant des tâches de ménage. Le Conseil Municipal accepterait d'acheter ou louer un tel équipement si cela solutionnait le problème. Toutes les pistes sont à envisager pour régler ce problème.

- **Cantine :**

Le Maire informe que le protocole sanitaire a été renforcé dans les cantines. Actuellement, les enfants mangent en deux services.

Danielle LACOUR, adjointe, informe que les parents des enfants ont émis des plaintes sur la qualité des repas jugés insuffisamment équilibrés. Malgré des efforts du traiteur depuis plusieurs années pour répondre aux attentes des parents, le traiteur a décidé de ne plus nous fournir en repas à compter de la rentrée de septembre 2021. Danielle LACOUR fait part de son incompréhension concernant les remarques d'une minorité de parents et ajoute qu'il sera difficile d'obtenir un aussi bon rapport qualité/prix (3,62 € le repas).

Elle ajoute qu'elle va convoquer la Commission « Ecole » et inviter les représentants des parents d'élèves pour discuter sur les traiteurs qui seront sollicités.

- **Point sur le terrain de foot.**

Le Maire informe que l'avis d'appel public à la concurrence a été déposé par le bureau d'études REALITES pour les travaux de réfection du terrain de foot. A ce jour, 38 entreprises ont retiré le dossier sur la plateforme des marchés publics du Conseil Général. La date limite de dépôt des offres a été fixée au vendredi 29 février 2021 à 12H00.

La Commission d'Appel d'Offres ouvrira les plis dématérialisés le vendredi 29.01.2021 à 15h en mairie. Puis ils seront envoyés au Bureau d'études « Réalités », chargé de la maîtrise d'œuvre, afin d'être analysés.

Un compte-rendu sera présenté par « Réalités » le vendredi 12 février 2021 à 15h00 en Mairie.

Le Maire termine en rappelant que le devis de SPIE relatif à l'éclairage du foot s'élevait à 2 810 € HT pour la mise en place d'un poteau en béton. Ce poteau a vocation à rester même si l'éclairage est refait.

- **Point sur la station d'épuration.**

Le Maire informe que 3 courriers ont été envoyés le 22 janvier 2021 à **3 bureaux d'études** (dont le bureau d'études REALITES réalisant actuellement le diagnostic) **pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de la station d'épuration.**

La date limite de réception des offres est fixée au 10 mars 2021.

- **Désignation du correspondant Défense.**

Maxime GARDON accepte d'être correspondant défense.

- **Point sur les bâtiments : logement ex-Mairie / Préau / Salle de réunion.**

Par Véronique FESSY, 1^{ère} adjointe :

- **Salle d'évolution** (actuellement transformée sur une grande partie en salle de garderie avec l'ouverture de la 5^{ème} Classe) **avec la création d'une cuisine** : l'agent technique a bien avancé sur la pose des équipements. Des photos sont projetées afin de visualiser l'avancement des travaux.
- **Appartement dans le bâtiment « Ex-Mairie »** : les travaux ont débuté le 04.01.2021. Une isolation phonique a été rajoutée pour l'appartement du dessus. Les huisseries côté « cour » ont été remplacées ainsi que la porte d'entrée. Prochainement, les travaux de plomberie vont reprendre et l'agent technique pourra poser le carrelage commandé à SOROFI.
- **Préau du Comité des Fêtes** : Après avoir fait le piquetage pour délimiter le préau, le comité des fêtes va pouvoir faire les fondations. Le kit charpente sera livré le 19 février 2021.
- **Vélux dans les archives de la mairie** : l'agent technique a constaté que le vélux situé dans le local des archives de la mairie prend l'eau. Cela a endommagé le placo situé autour du vélux. Il y a une véritable urgence à le changer afin de préserver les cartons d'archives. Charles BRUN ajoute qu'une entreprise (réalisant des travaux chez un particulier de Pradines) doit venir voir le vélux pour établir un devis.
- **Comptes-rendus des commissions COPLER.**
- **Urbanisme** : Jean-Marc HETSCH relate les points abordés à cette commission :
 - ° un projet d'intérêt général pour l'amélioration énergétique pour des personnes non éligibles à l'ANAH(Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat).
 - ° un transfert de compétence Mobilité détenue actuellement par la Région (gérant les transports scolaires....) avec des subventions , par exemple, sur l'achat de voitures électriques. Laurent PIVOT évoque une possible source de discrimination.

- **Agriculture** : développer des circuits courts.
- **Enfance-jeunesse** : un bilan a été dressé. De nombreux groupes de travail ont été créés. 105 assistantes maternelles exercent sur le territoire de COPLER. Le service de l'ASAJ propose toujours des interventions dans les écoles.

Pour mémoire, le tableau des membres des commissions COPLER est joint ci-dessous :

Urbanisme /aménagement / énergies renouvelables / habitat	Jean-Marc HETSCH Mickael RIVIERE Maxime GASDON
Ressources / Moyens humains / Finances /mutualisation	Jean-Marc HETSCH Ludivine SEIGNERET Laurent PIVOT
Propreté / Valorisation des ordures ménagères / Déchèteries	Charles BRUN Maxime GASDON Patrick LARRAY
Economie/ Agriculture / Emploi insertion / Industries	Laurent PIVOT Hubert MONDIERE
Culture / Tourisme / Rayonnement du territoire	Véronique FESSY Mickaël GOUJON Jean-Marc SCHIMITZ
Enfance / Jeunesse / Services aux habitants	Jeunesse : Mickael GOUJON + Mickael AUPERT Enfance : Danielle LACOUR + Magalie BOULLIER Services aux habitants : Véronique FESSY + Sylvie DENIS
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT	Jean-Marc HETSCH Ludivine SEIGNERET

- **Questions diverses**

- **Hubert MONDIERE fait état des différents travaux réalisés en matière de voirie :**
 - ✓ Ouverture du chemin entre le lotissement Garcin et le lotissement Gonin.
 - ✓ Le marquage au sol « Cédez le passage » est refait sur la rue de la Picolière
 - ✓ Une alerte a été faite auprès du Département au sujet de l'enrochement menaçant de s'effondrer.
 - ✓ Les parcelles PIVOT ont été bornées.
 - ✓ La place de stationnement devant Mme Puyravaud (Route de Roanne) a été modifiée car le chasse-neige ne pouvait pas toujours passer.
 - ✓ L'entreprise PAGE est intervenue sur le réseau « Eaux pluviales- eaux usées » dans la Rue du 14 Juillet et a réalisé la pose d'un point lumineux derrière l'école. De plus, elle a livré le sable à l'école.
 - ✓ Le futur acheteur vers le Four à Chaux souhaiterait acheter le chemin communal traversant leur propriété : le Conseil Municipal n'y est pas favorable car ce chemin est situé sur le circuit de randonnées de la COPLER et il y a une absence de solutions de repli. Il est évoqué l'idée de poser des portillons qui pourraient convenir aux futurs acheteurs.

- **Site Internet :**

Jean-Marc HETSCH, Adjoint, montre à l'ensemble du Conseil Municipal les pages du Site Internet de la commune, qu'il a commencées à réaliser : les élus, les commissions, le bulletin municipal « le petit Pradinois » avec toutes les parutions précédentes.

Il se déclare ouvert à tout nouvel ajout sur l' Abbaye (avec son accord), les artisans de la commune, le marché du dimanche, des informations administratives.

- **Maison d'Assistants Maternelles :** une rencontre entre les élus de la commune et ceux de la mairie de LAY est envisagée pour se renseigner sur le projet de « Maison d'Assistants Maternelles ». Suite au sondage paru dans le dernier « Petit Pradinois » en décembre 2020, deux habitantes de Pradines se sont déclarées intéressées par ce projet.

- **Cimetière :** Le Maire informe que, dans le cadre de la procédure de reprise des tombes abandonnées devant aboutir en mars 2022, il est nécessaire de prévoir l'acquisition d'un ossuaire. Un devis des Pompes Funèbres Bonnepart a été demandé et les propositions de prix sont les suivantes :

1^{er} devis pour un ossuaire de 4m³ : 5 640 € TTC

2^{ème} devis pour un ossuaire de 7m³ : 6 630 € TTC .

L'emplacement de l'ossuaire devra être judicieusement choisi afin de permettre une facilité d'accès. De plus, cet ossuaire pourrait servir de caveau provisoire.

Les Pompes Funèbres Bonnepart, sollicitées par Véronique FESSY, ont informé qu'il était difficile de chiffrer un montant pour la reprise des tombes abandonnées. En effet, tout dépendra du travail à réaliser sur chaque tombe à reprendre. Un devis pourra être réalisé quand les tombes à reprendre seront clairement identifiées à partir de mars 2022.

Le Maire ajoute qu'il serait bien de prévoir, en plus, un aménagement sur les allées. Cela permettrait de créer un projet plus global éligible à une subvention.

- **Demande de réflexion sur la fête de la musique et de son éventuelle organisation.**

- **Marché du dimanche :** Les absences du primeur durant 3 dimanches de suite commencent à rendre le marché du dimanche moins attractif. Les clients ne pouvant compter sur une présence régulière de ce commerçant sont déçus de ne pas être prévenus à l'avance.

Un producteur local (produits de saisons) est venu en remplacement avec une offre un peu différente et un peu chère mais de qualité.

- **Mail du collège de Régný :** le Maire informe que les personnels enseignants et de vie scolaire du collège de Régný ont fait parvenir un courrier nous informant d'une baisse de la dotation horaire globale engendrant une suppression d'une classe de 3^{ème} et donc une augmentation mécanique du nombre d'élèves dans les autres classes de 3^{ème} portant les effectifs à 29 élèves par classe. Les classes de 4^{ème} sont également surchargées avec 29 élèves par classe. Ainsi, l'établissement ne pourrait plus accepter l'inscription d'un nouvel élève dans une de ces classes de 4^{ème} / 3^{ème} . Un soutien est sollicité auprès du Conseil Municipal. Ce dernier décide de soutenir la démarche des personnels enseignants et de vie scolaire du collège de Régný. Un courrier de soutien sera envoyé prochainement.

- **Commission « Ecole » : Mardi 16 Mars 2021 à 18h00** avec les représentants des parents d'élèves

- **Commission « Budget » : samedi 13 et 20 février 2021 à 9h30.**

- **Prochain Conseil Municipal : mardi 23 février 2021 à 20h00.**